



TRAVAUX

École Marie Curie : la construction du nouveau préau, qui a débuté cet été, se poursuit.

Le gros-œuvre se termine avec la confection d'une rampe PMR facilitant l'accès à la dalle. Il y aura ensuite la pose de la charpente métallique pour supporter une toiture en zinc faisant jonction avec l'actuel préau de l'école. Fin des travaux prévue pour la fin de l'année 2014.



ASSAINISSEMENT

La Commune sera maître d'ouvrage dans la mise en place d'un assainissement collectif dans l'Île de Vaux. Cela permet pour les financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Conseil Général) d'avoir une vue précise sur le suivi des travaux, et l'assurance de la conformité de l'ensemble des branchements. Les travaux sur l'Île seront pris en charge par les habitants de cette copropriété, le raccordement au réseau public étant à la charge de la Commune. La totalité du réseau étant étanche (nécessité face aux risques de crues), cela permettra l'utilisa-

tion d'une technique utilisant l'air comprimé (à la place des pompes de relevage) pour remonter les effluents vers le réseau général.

VOIRIE

Les consultations ont été lancées afin de réhabiliter la voirie et refaire l'éclairage public chemin des Fortes Terres et chemin des Jeunes Plantes (partie nord). Début des travaux pour la fin d'année.

BERGES DE SEINE

Le Syndicat Mixte des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), en concertation avec



la Municipalité de Vaux-sur-Seine, a commencé en septembre dernier des travaux lourds de confortement de la berge sur le secteur de Port Maron. Ces travaux permettront de rouvrir à la promenade ces berges très abîmées par le battillage et les crues de la Seine. Si le niveau de l'eau le permet, les travaux lourds seront terminés pour la fin de l'année, les plantations se feront ensuite, à une période plus propice. (site : smso.fr).

J-P Couteleau

Maire adjoint aux travaux

LES ENCOMBRANTS

Nous constatons régulièrement des dépôts d'encombrants sur les trottoirs. Lorsque ces dépôts ne correspondent pas aux dates de collecte, ils s'apparentent à des dépôts sauvages, et nécessitent un enlèvement que la Commune doit supporter financièrement. **On paie donc deux fois pour ces encombrants !**

Le Jour de collecte est le deuxième mercredi de chaque mois. On peut donc sortir ses encombrants la veille au soir, pas avant!

Vous pouvez aussi aller les déposer à la déchèterie, ce qui favorise un meilleur tri du valorisable.

TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif permet de recycler et donc de sauvegarder des ressources.

Il permet également d'avoir un traitement de cette collecte d'un coût nettement inférieur à l'incinération (de 0 à 100 !).

Un tri non conforme peut coûter jusqu'à deux fois plus cher à traiter, d'où les bacs « scotchés ».

Retrouvez les consignes de tri sur le site du SIVaTRU :

<http://www.sivatru.fr>

A retenir : aucun film plastique dans le bac de tri sélectif (couverture marron).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous n'êtes pas déjà, vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir participer aux scrutins de 2015. Il suffit de télécharger un imprimé sur le site :

www.servicepublic.fr

puis de venir en Mairie au service élections avec toutes les pièces demandées (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois). **Les élections départementales sont prévues les dimanche 22 et 29 mars 2015.**

**DON
DU
SANG**



**le 29 novembre
de 10 h à 15 h 30
Espace Marcelle-Cuche**

Seine & Vexin

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



Julien Crespo
1^{er} Vice Président de Seine & Vexin

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Après les élections municipales de mars 2014, et la mise en place du nouveau bureau de la Communauté d'agglomération Seine & Vexin issu des urnes, nous pensions avoir un peu de temps pour travailler sur les compétences transférées et sur les projets futurs à lancer. Dans le même temps apparaissait la loi MAPAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

En parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris qui interviendra le 1^{er} janvier 2016, cette loi prévoit en effet que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne, dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, évoluent à la fin de l'année 2015, pour atteindre une échelle qui leur permettra de peser dans le dialogue régional et de porter des projets d'ampleur pour l'avenir des territoires. Le législateur a fixé le niveau minimal de cette échelle à une population de 200 000 habitants, sauf dérogation.

Dans le calendrier fixé par la loi, la construction de ce schéma s'appuie sur les ter-

ritoires et la concertation.

A cette fin, les préfets de départements ont procédé à la consultation des Commissions départementales de coopération intercommunale. Les projets ont été présentés devant la Commission régionale de coopération intercommunale du 28 août 2014.

Cette instance sera appelée à se réunir à nouveau, au mois de décembre, puis au début 2015, pour rendre son avis sur les projets, avant l'arrêt du schéma régional, le 28 février 2015 au plus tard.

Pour le secteur Seine Aval dans lequel nous sommes, il est proposé un ensemble dans lequel fusionnerait les 6 Établissements Public de Coopération Intercommunal couvrant le « Grand Mantois » pour constituer un ensemble de 405 000 habitants le long de l'axe Seine, regroupant les actuelles communautés d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), de Seine et Vexin (la nôtre), des deux Rives de Seine (CA2RS), ainsi que les communautés de communes des Coteaux du Vexin, de Seine Mauldre, et de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine.

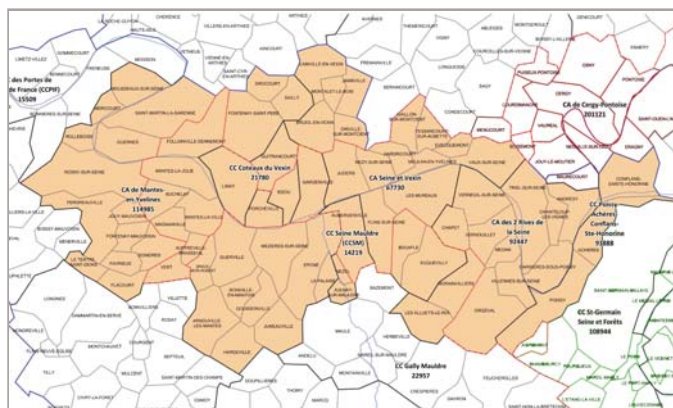
Nous pensons que cette future intercommunalité à 405 000 habitants devrait peser beaucoup plus dans le futur territoire régional qu'une agglomération à 200 000 habitants.

Par contre, nous devons être très vigilants sur les dérives possibles en matière de personnel et sur les transferts de compétences, sachant que l'objectif final reste la diminution des dépenses de l'Etat au travers des économies réalisées par les communes par ce type de regroupement.

Les discussions ont été engagées entre les différentes agglomérations et communautés de communes pour organiser le transfert des compétences et traiter celles qui pourraient ne pas être reprises.

Afin de garantir la plus large concertation, le législateur a prévu que le projet de schéma soit adressé aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre concernés qui ont trois mois pour donner leurs avis.

En séance du 21 octobre 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les élus se lancent.

Pour chacun d'entre nous, la facture énergétique prend une part de plus en plus importante du budget familial, et fabriquer cette énergie n'est pas neutre pour la planète.

Depuis quelques années, la Commune de Vaux-sur-Seine travaille avec l'association Energie Solidaires, afin de penser économies d'énergie et développement durable.

Un groupe d'élus de Vaux-sur-Seine s'est inscrit pour le « Défi Famille à Energie Positive ». L'objectif : développer les « éco-gestes » qui permettent de sauvegarder de l'énergie, que ce soit l'électricité, le gaz ou encore l'eau.

Ce défi se déroule sur sept mois, à partir du 1^{er} décembre. Chaque équipe, aidée par les conseils d'Energie Solidaires, pourra mesurer concrètement au printemps 2015 les économies réalisées durant l'hiver. Défi amical ouvert à tous !

Pour plus de précisions :

<http://energies-solidaires.org/lassociation/le-defi-famille-a-energie-positive/>

Energie Solidaire peut également vous conseiller (gratuitement) dans vos projets d'économie d'énergie : isolation, changement d'huissierie, etc...

L'association est basée à l'Ecopôle de Carrières-sous-Poissy.

Energie Solidaires
120, avenue du Port
78955 Carrières-sous-Poissy.
Tél. : 01 39 70 23 06

Afin de faciliter les contacts, nous étudions la possibilité d'offrir aux Vauxois des permanences Energie Solidaires en Mairie. Des nouvelles dans le prochain journal municipal.

Michel Le Guillevic
Délégué à l'environnement
et aux nouvelles technologies

ACTUALITÉS TAP

Après deux mois de mise en place des TAP, il est nécessaire de faire un point sur ces nouveaux rythmes.

Un groupe de suivi issu du groupe de pilotage suit cette organisation, ce groupe s'est réuni le 23 septembre pour évaluer la mise en place et permettre des réajustements.

RAPPEL SUR L'ORGANISATION

- ⇒ Les TAP sont facultatifs et gratuits.
- ⇒ Les inscriptions sont obligatoires avant chaque nouveau cycle, soit avant les vacances scolaires, les inscriptions sont à adresser au service scolaire.
- ⇒ Il n'est pas assuré de restauration scolaire le mercredi.
- ⇒ Le taux d'encadrement des groupes n'est pas contraint par la législation, la Municipalité a fait le choix de faire des groupes correspondant à des demies classes.
- ⇒ Le respect des horaires est exigé, les portes sont fermées sitôt l'heure passée.
- ⇒ Il est rappelé que le comportement des élèves doit être conforme au bon déroulement des activités, les parents des enfants perturbateurs seront informés par courrier.

À l'école maternelle, ce sont les ATSEM, une enseignante, et une animatrice à l'éveil musical qui assurent les TAP. Un nouvel animateur est recruté pour mi-novembre.

Les 7 groupes constitués sont couverts par une animation.

À l'école élémentaire, ce sont des animateurs associatifs, du centre de loisirs, une enseignante, des parents d'élèves, des élus qui assurent les TAP, 2 nouvelles animatrices (archéologie, atelier culinaire « du blé aux pâtes ») commenceront aussi mi-novembre.

Les 21 groupes constitués sont couverts par une animation.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux animateurs ayant une passion ou une compétence particulière.

Cependant en cas de maladie ou d'absence d'animateur, une séance de cinéma est proposée aux enfants.

Le groupe de suivi a relevé certains points qui posent problèmes, ce qui a permis de réajuster rapidement et de mettre en place des mesures correctives afin d'améliorer le déroulement des TAP. Cependant le groupe de suivi constate aussi que les retours sur les ateliers sont bons, les enfants pour la plupart sont satisfaits.

Les enseignants font remarquer que les enfants sont plus fatigués sans savoir si cela est dû aux TAP ou au mercredi matin de classe. Une réunion du groupe de suivi est prévue mi-décembre afin de faire un nouveau point, un bilan et mettre en place de nouveaux ajustements si nécessaire ou proposer si besoin une nouvelle organisation dans un autre esprit.

La Municipalité a choisi l'organisation des TAP à la suite des réflexions du comité de pilotage, dans l'intérêt de l'enfant, tout en maintenant la gratuité.

Cette option n'est pas définitive et pourra être revue en fonction des conclusions du groupe de suivi.

Corinne Robin

Maire-adjoint aux affaires scolaires, à l'enfance et la jeunesse

AUX GOURMANDISES DE VAUX

Marie-Laure et Jean-Charles Yard seront heureux de vous accueillir à leur boulangerie, 262 avenue du Général de Gaulle, tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, de 6 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h.

LES BIENS DÉLAISSÉS

Lorsqu'une concession funéraire arrive à échéance, la demande de renouvellement se fait auprès de la mairie dans un délai de deux ans. Passé ce délai, la Ville reprend la concession.

Plusieurs concessions du cimetière de Vaux-sur-Seine étant échues, la Ville lance un appel aux descendants des familles concernées.

Si ces derniers souhaitent renouveler la concession, ils doivent se manifester au plus tôt auprès du service état civil, en mairie.

Concessions échues :

BALARD	JACQUEMONT
BERTHIER	JACOB
BOELEN MAGNIER	JAKUBOVJICH-AUBIN
CABOT	MASSON
CAVARROC-MALVOISIN	MERCIO
CHAUVET	NIOLLET
CILEWTO-ESTAGER	PASQUALETTO
CLARVET LECZYCKI	PERROT
COLLET	POLETTO
DELFORGE	PUILLE
DELOFFRE	SARDAIN
FONTAINE	TESSIER
GALARD	TEYSSIE
GAUTHIER	VAN AUDENAERDE
HUAN	WEBER



La prochaine campagne des restaurants du cœur reprendra le mardi 25 novembre 2014 et se terminera le 14 mars 2015.

Afin de pouvoir en bénéficier, l'équipe des bénévoles des Restos du cœur vous accueillera pour l'inscription le vendredi 21 novembre 2014 de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h à la salle du Cossec, avenue de la gare (au-dessus des services techniques), ou à partir du mardi 25 novembre de 10 h à 12 h.

Merci de vous munir des justificatifs de vos revenus et de vos dépenses.

Les jours et horaires d'ouverture définitifs vous seront communiqués ultérieurement. L'équipe de bénévoles souhaite s'agrandir. Si vous avez un peu de temps, venez nous rejoindre.

Pour tous renseignements :
Nicole au 06 85 18 83 02
Evelyne au 06 85 43 80 64

A PARTIR DE 19 H
ENTRÉE 5 €
1 boisson comprise
gratuit moins de 12 ans

Fest-noz
samedi 22 novembre 2014
Vaux-sur-Seine
salle Marcelle-Cuche
avec
Skod et La Kerouezee

Restauration
Produits bretons

CCAS & Solidarité

BRÈVES DU CCAS

Banquet d'automne

Ils étaient 20, ils étaient 100... Ils furent 120 à participer au traditionnel « Banquet d'Automne » le 12 octobre dernier à l'espace Marcelle-Cuche.....

Anciens ou petits nouveaux, chacun était heureux de prendre place pour ces retrouvailles festives.

Après le toast de Julien Crespo et le mot d'accueil de Brigitte Chiumenti, la soupe pétillante et ses amuse-bouches annonçaient le début des festivités.

Puis l'équipe de serveurs et Valérie Carpier nous servaient un sympathique repas préparé par Frédéric Grieu et sa brigade.

Au menu cette année : le sud-ouest en assiette, le prince de la mare en confit et sa suite du potager, les feuilles du jardin et la ronde des pâturages pour terminer par une farandole gourmande.

Sans oublier le diable noir en tasse et la coupe de Champagne.

Enfin, place à la danse sur les rythmes variés et au gré de l'animation proposée par les artistes des « Lutins de la rue d'Orange »

Au nom de tous les participants, je remercie tous ceux qui ont fait la réussite de cette journée, des services techniques aux équipes de cuisine et de service sans oublier les membres du CCAS et Monique Bianco pour la préparation.

*Brigitte Chiumenti,
Maire adjointe
aux Affaires sociales*



UNE NOUVELLE SESSION "ATELIER ÉQUILIBRE"

regroupant les séniors jeunes et moins jeunes de plusieurs communes, est proposée de novembre à juin le vendredi de 10 h à 11 h 30 à Hardricourt.
Les Vauxois intéressés par cet "Atelier Équilibre" sont invités à se faire connaître dans les plus brefs délais au CCAS. Tél : 01 30 99 91 55



Le SIEHVS, Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine et l'AGEHVS Association de Gestion des Établissements pour Handicapés du Val-de-Seine,

vous informent de l'adresse de leur nouveau siège commun :

1, place de la galette
78480 Verneuil-sur-Seine

Tél : 01 84 28 00 90

accueil.secretariat@siehvs.org

vous présentent leur nouvelle dénomination accompagnée du nouveau logo.

C'est aussi un nom «Handi Val-de-Seine» qui regroupe à la fois le syndicat intercommunal et l'association des établissements pour handicapés du Val-de-Seine.

Le logo représente les valeurs du Syndicat : le soleil pour la chaleur humaine, la maison comme objectif principal du Syndicat et la Seine pour représenter le territoire du syndicat.

vous invitent à consulter leur site afin de connaître tous les établissements qu'ils gèrent.

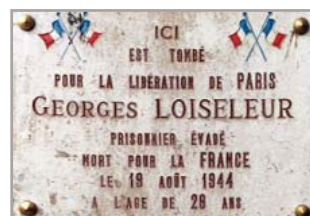
www.siehvs.fr

UNE FAMILLE VAUXOISE

Ce site internet :

<http://liberation-de-paris.gilles-primout.fr/a-mon-oncle>

nous décrit les circonstances qui ont fait que la belle promenade des Vauxois s'appelle le Boulevard Georges Loiseleur, afin que son souvenir perdure et pour que les jeunes générations qui le souhaitent puissent être informées sur l'origine du nom de ce boulevard.





Samedi 17 Janvier 2015
Gala musical
à partir de 21 H.
Chanteurs et musiciens
se mobilisent pour la cause.
Une soirée haute en couleur
pour votre plus grand plaisir.
Entrée 10 € avec consommation
Tous les bénéfices
seront reversés à l'Institut Curie



**Secours
Catholique
Caritas France**

Les besoins en bénévolat solidaire sont importants sur le secteur. Le Secours Catholique en a répertorié au sein de ses équipes mais aussi auprès d'autres associations : La Croix Rouge, Eveil Enfance, Le Rocher Oasis, l'association Saint Vincent ainsi qu'auprès des services sociaux, de la Réussite Educative, de la Mission locale,...

Ainsi, nous lançons un appel pour plusieurs actions locales à Vaux, aux Mureaux, Meulan, Porcheville, Verneuil et Verneuillet.

Si vous voulez donner un peu de votre temps, contactez Louis ABECASSIS :

01 34 75 62 51 ou par mail : louis_abcassis@hotmail.com qui vous mettra en contact avec les différents partenaires.

A Vaux nous avons besoin de bénévoles pour le soutien scolaire (aide aux devoirs).

Contactez Francis Wittmer : 06 11 83 65 57.

Un besoin également de bénévoles pour l'alphabétisation et la visite à nos aînés éseulés et isolés.

Contactez le CCAS : 01 30 99 91 55.

NOTRE CAMARADE

Pendant la période des vacances, nous avons eu la tristesse de perdre notre ami Jean-Claude Bertin, porte-drapeau de notre association.

Le 8 mai dernier il déposait au monument aux morts la gerbe de la FNACA en mémoire du jour de la Victoire du 8 mai 45. Courageux comme il était, nous n'imaginions pas qu'il nous quitte si vite.

Toutes nos pensées vont à Henriette et, à sa famille.



J-P Doistau Président de la F.N.A.C.A.



Information, formation, observation sur le logement
ADIL 78 / Agence Départementale
d'Information sur le Logement des Yvelines

L'Association Départementale d'Information sur le Logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété.

Mais elle a encore pour mission de fournir aux usagers, en particulier aux personnes à revenus modestes, les informations dont elles ont besoin dans le domaine du logement et de l'habitat : modalités d'accession à la propriété, conditions d'accès au logement, droits et devoirs réciproques du locataire et du propriétaire, amélioration de l'habitat, etc.

L'ADIL constitue un véritable guichet unique d'information qui a fait les preuves de son efficacité : elle est en mesure d'expliquer aux particuliers leurs droits et leurs devoirs et de les orienter dans leurs démarches.

L'ADIL apporte un conseil juridique, financier, et fiscal concernant

► La location : bail, loyer, charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou encore le financement d'un dépôt de garantie.

► Les financements : prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager, les garanties telles que l'hypothèque ou la caution...

► Les contrats : contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt.

► La fiscalité : investissement locatif, TVA, impôts locaux, droits de mutation, avantages fiscaux...

► La copropriété : assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...

► La réglementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...

► Les assurances : liées à l'emprunt, la construction, l'habitation,

► Les relations avec les professionnels : agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...

Pour les Vauxois, il existe une permanence de l'adil (tous les lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) à la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine

79, boulevard Victor Hugo - 78130 Les Mureaux

Tél : 01 34 92 73 42



U.O.P.V

Une oreille pour vous

Service à la personne, aide à la vie quotidienne.

Ménage, repassage, aide aux courses, petit jardinage, petits travaux, aide informatique, accompagnement véhiculé et autres services.

Contactez-nous :

Tél : 06 95 71 25 87 - 09 80 72 68 64

contact.uopv@yahoo.fr

7, rue Armand Raulet, 78740 Vaux-sur-Seine

**Impayés de loyers....
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**

**Appelez-nous pour un avis,
un conseil, un appui...**

Prévention expulsion 0810 001 505



Prix d'une communication locale Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE À VAUX

Ce dimanche 21 septembre, trois lieux historiques de Vaux ouvraient leurs portes aux visiteurs. Le parc du château, remarquable entre autres par la vue panoramique sur la vallée de la Seine, l'église Saint-Pierre-ès-Liens avec son exposition de reliquaires, enfin le parc et le « petit théâtre » du « Pavillon d'Artois » qui pour l'occasion recevait cinq musiciens de talent.

Au « Pavillon d'Artois » L'après-midi fut ouverte par Anne-Sophie Fontaine, professeur de piano à l'école de musique Frédéric Chopin de Vaux qui interpréta avec beaucoup de talent des morceaux choisis de Haendel, Mozart, Beethoven, Chopin, Liszt et Debussy et son mari Sébastien qui joua à la guitare des pièces d'Albéniz, Villa-Lobos et Mertz.

Leur succédèrent deux artistes, l'une pianiste, Cécile Naudin, l'autre cantatrice, Raphaëlle Raimon. Cécile exécuta avec brio des œuvres de Mozart et Debussy et fut ac-



Sébastien Fontaine



Reliquaire, exposé dans l'église de Vaux

compagné par son père, Benoît, dans un morceau à quatre mains de Ravel. Puis Raphaëlle, de sa belle voix de soprano, accompagnée au piano par Cécile, nous fit entendre du Vivaldi, du Haendel, du Mozart et termina par « Carmen » de Bizet sous les applaudissements d'un auditoire enthousiaste.

Cette année encore, nous remercions très chaleureusement M. de Bekessy qui nous a très aimablement ouvert ses portes et permis ce concert et la visite du parc.

*Luc-Olivier Baschet
Délégué au Patrimoine*



Anne-Sophie Fontaine



Benoît et Cécile Naudin et Raphaëlle Raimon

LA RESTAURATION DE L'ORGUE soutenue par la Fondation du patrimoine

- la Fondation du Patrimoine fut créée en 1996 sous l'impulsion du Président de la République, par le Ministère de la Culture, en faveur du « petit patrimoine » que l'État souhaitait encourager et soutenir en se dotant d'une structure appropriée pour une politique de mobilisation du secteur privé (citoyens et entreprises) en faveur du patrimoine français riche et varié que le budget en réduction de l'État ne pouvait couvrir.



Si l'association AVRIL bénéficie déjà d'une défiscalisation accordée par la Direction Générale des Finances Publiques, la Convention que nous avons signée le 5 octobre avec la Fondation du Patrimoine, en présence de représentants de la Commune, ouvre la restauration de l'orgue pour Vaux à une reconnaissance nationale d'un projet d'utilité publique.

Outre la déléguée locale de la Fondation, Mme Evelyne de Lignières et trois membres d'AVRIL, Evelyne Morin, Martine Mourier et Jean-Claude Boulan, deux conseillers municipaux marquaient de leur présence cet événement MM. Luc Baschet et José Harter.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent imperturbablement depuis cinq années.

Martine Mourier, Présidente de AVRIL



DEVOIR DE MÉMOIRE.

Le 30 août 1944, Vaux était libéré.

Avec des véhicules d'époque, Didier, Guy, Jean-Fred, Jean-Pierre et, Patrick ont commémoré les 70 ans de cet événement, samedi 30 août devant le marché, en tenue de soldats américains de 44 et, en F.F.I.

Surprise pour certains, joie pour d'autres de se rappeler les souvenirs de la liberté retrouvée.

Rien à voir avec la libération de Paris, mais tout de même....

Jean-Pierre Doistau



LA CAISSE DES ÉCOLES

Un peu d'histoire sur les origines du loto :

Importé d'Italie, le «lotto» est né à Gênes et suscite toujours en Provence une passion qui s'est émue ailleurs en France, sans que l'on sache vraiment pourquoi. Au XVI^e siècle, selon Le dictionnaire des jeux (publié par les éditions Tchou en 1964), le loto est pratiqué par les officiers et les nobles qui l'ont découvert au cours des campagnes de François 1^{er}. Pendant près de deux siècles, il ne divertit que la cour avant de se répandre partout après la création de la Loterie royale en 1776. Les lotos traditionnels, eux, ne s'installent vraiment dans les habitudes qu'au XIX^e siècle. En Provence, ils ont résisté à la Loterie nationale (1933) et à l'expansion de la télévision et restent «avant tout, un moyen de rencontrer du monde».

Pris au mot, le samedi 27 septembre, 280 participants se sont pressés dès l'ouverture des portes de l'espace Marcelle-Cuche pour choisir non seulement leurs cartons, mais aussi quelques douceurs au stand des gâteaux et s'installer en attendant le début de cette quatrième édition du Loto de la Caisse des écoles de Vaux-sur-Seine.

Douze parties ont été proposées, comportant généralement chacune trois tirages. La chance aura souri à

quelques 36 gagnants : Bravo à M. Bassière qui a remporté le gros lot : une TV LED Samsung de 81 cm, M. Bassière, M. Lemaire et M. Dufresne pour les trois gros lots enfants : un vélo et 2 tablettes. Mention spéciale à M. Didier Christian qui a gagné un baptême de l'air à l'aérodrome des Mureaux offert par l'Aéroclub Roger Janin.

Grâce à la participation indéfectible des parents qui ont apporté leurs créations culinaires, la traditionnelle pause gourmande du milieu de soirée a rencontré un franc succès.

Malgré la conjoncture économique, le bilan de l'évènement a permis de dégager un bénéfice net de 2680 € qui viendront s'ajouter au budget de la CDE, afin de financer les projets des écoles de Vaux.

L'équipe de la caisse des écoles remercie les services municipaux pour le soutien logistique et technique, les sponsors (voir encadré), les Vauxois et non Vauxois qui ont contribué à l'organisation, au bon déroulement et à la réussite de cette soirée et vous donne rendez-vous l'année prochaine, le samedi 3 octobre 2015 !

Ne manquez pas notre prochaine manifestation samedi 13 décembre, le marché de Noël des enfants !

*Brigitte Loiseau
pour la Caisse des Écoles*

LES PIEDS DE VAUX

L'ASV à l'honneur à Saumur.

Chaque année l'ASV propose à ses adhérents cyclistes et marcheurs un week-end découverte d'une région et cette année ils sont allés dans le saumurois, à Doue-la-Fontaine, grand producteur de rosiers mais aussi riche d'un univers souterrain : caves dites « cathédrales » - vestiges creusés dans la roche de « falun » (roche coquillière ayant servi à la fabrication des sarcophages). La région Saumuroise a été la plus grande carrière de « falun » d'Europe. Outre la roche de « falun », il a été également extrait dans cette région « le tuffeau » qui a servi à la construction d'un grand nombre de châteaux de la Loire.

Aujourd'hui ces carrières,

ayant servi autrefois de refuges et d'habitations, sont transformées en champignonnières, musées et pour certaines toujours en habitations troglodytiques.

C'est d'ailleurs dans un gîte troglodytique que l'Association a séjourné durant quatre jours. Les adhérents de l'ASV, tant à vélo qu'à pieds, ont participé le dimanche 12 octobre à la 28^{ème} randonnée « des vins et champignons » à Saumur. L'ASV a été récompensée par une coupe pour avoir été le club ayant le plus grand nombre de femmes.

Ce week-end, dans cette belle région du Saumurois, s'est achevé par la visite du château de Montreuil Bellay et un déjeuner à la Chapelle « des Grands Augustins ».

Martine Grand



Les Pieds de Vaux dans les vignes saumuroises

LA CAISSE DES ÉCOLES REMERCIE

VAUX-SUR-SEINE : Sandrine et Adeline coiffure - LV studio coiffure - Ephelide beauté - Siremballage - Opti'soins - Emaflore - Loiseau des bois - Boulangerie Sylvain Boutin - Pharmacie du Pré coquet - Vues d'ici, vu d'ailleurs - Assurance Aréas - Taxi Claude Duval - Pizzeta Don Pino - Garage peugeot Neuman - l'Escale du port - Le Ryad - Pizza Crousty.

ACHERES : Techplus.

MEULAN : le Clos divin.

Triel-sur-Seine : Café Pfaff.

LES MUREAUX : Aéro-club Roger Janin - Vauban automobiles.

ORGEVAL : Culture vélo - Librairie Joseph Gibert - Bowlcenter.

HERBLAY : Techni-isol.

POISSY : Aidandicaps - Au pont d'or - Jspe - Beauty success - Le noyau de Poissy - Vigne de France - Librairie du pincerai.

CONFLANS-SAINT-HONORINE : Campanile.

ENTREPRISES : Château de Breteuil - Parc zoologique de Thoiry - l'Espace Rambouillet - Parc et château de Courson - Parc et zoo de Beauval - La cité des sciences - Parc x'trem aventure - Château de la Roche Guyon.

ET LES VAUXOIS : Carole de Sousa et des parents.



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2014

Etaient présents : M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Eliane Préault, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Absents : Mme Sylvie Leclercq, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida.

Pouvoirs :

Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.

Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Aurore Lancéa.

Mme Marie Tournon a donné procuration à M. Philippe Ferrand.

Soit : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme. Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2014 est adopté.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 21 juillet 2014, décidant de confier à l'entreprise Ateliers Bois & Co, le lot n°3 « Structure métallique » dans le cadre du marché de l'extension et la couverture partielle de la cour de l'école Marie-Curie d'un montant de 63 461, 81 € HT.
- Le 21 juillet 2014, décidant de confier à l'entreprise SAREY, le lot n°5 « Etanchéité » dans le cadre du marché de l'extension et la couverture partielle de la cour de l'école Marie-Curie d'un montant de 24 447 € HT.
- Le 21 juillet 2014, décidant de confier à l'entreprise TAQUET, le lot n°6 « Electricité » dans le cadre du marché de l'extension et la couverture partielle de la cour de l'école Marie-Curie d'un montant de 7 665 € HT.
- Le 10 octobre 2014, décidant de confier à l'entreprise SAS C.C.B, le lot n°4 « Couverture Zinc » dans le cadre du marché de l'extension et la couverture partielle de la cour de l'école Marie-Curie d'un montant de 72 500 € HT.
- Le 10 octobre 2014, décidant de confier à l'entreprise VISEU PEINTURE, le lot n°7 « Peinture extérieure » dans le cadre du marché de l'extension et la couverture partielle de la cour de l'école Marie-Curie

d'un montant de 23 000 € HT.

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

M. Moneyron informe l'Assemblée que par jugement en date du 3 juillet 2014, le Tribunal de Commerce de Versailles a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de l'EIRL BABATOUTOU (café bar le Vauxois), au 196 rue du Général de Gaulle. Aucune offre de reprise n'avait été déposée auprès du Tribunal de Commerce à la date limite du 17 septembre 2014.

La commune compte 2 licences IV dont une qui vient de fermer. Aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux communes d'acquiescer une licence de débit de boissons.

En se portant acquiesceur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal car ensuite les transferts venant de communes extérieures sont très difficiles.

Par ailleurs, elle souhaite maintenir l'implantation d'un bar-tabac, au gré des opportunités qui pourraient se présenter. Il s'agit là pour la Commune d'un enjeu de développement commercial, la licence étant destinée à être revendue.

M. Moneyron précise que d'ores et déjà d'éventuels acquiesceurs se sont fait connaître. Il lui semble étonnant que personne n'ait déposé de dossier de reprise alors que l'affaire fonctionnait bien.

Il stipule par ailleurs qu'un délai de 6 mois est nécessaire pour qu'un repreneur puisse obtenir l'accord de vente de tabac.

Par ailleurs, il précise que le mobilier est également en vente. Il se compose de tables et chaises principalement puisque l'essentiel du mobilier est prêté par les limonadiers.

M. Baschet souhaite savoir pourquoi les acquiesceurs qui se font connaître aujourd'hui n'achètent pas en direct la licence.

M. Moneyron précise que la date limite de dépôt des offres de reprise est dépassée.

Mme Préault s'interroge sur le café de la Gare qui semble fermé. M. Crespo précise qu'il est à présent réouvert après plus de 2 mois de fermeture.

M. Crespo rajoute que le Conseil Municipal sera tenu informé des suites de ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la licence 4^{ème} catégorie au prix de 5 000 € et l'acquisition du mobilier au prix de 800 €.

BUDGET PRINCIPAL 2014 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Botton, Maire adjoint aux finances, présente le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Mis en place en 2012, les ressources de ce fonds doivent évoluer : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014 et 780 millions en 2015. Ainsi, la commune de Vaux sur Seine a été contributrice en 2013 à hauteur de 26 230 €. Lors de l'élaboration du budget principal 2014, le montant du prélevement 2014 a été évalué à 41 530 €. Notifié en août 2014, il s'élève à 45 064 €. Il convient ainsi d'inscrire des crédits supplémentaires.

M. Lesage souhaite savoir comment est défini le montant maximum du fonds. M. Crespo précise qu'il s'agit d'une décision de l'Etat. Il informe l'Assemblée, à titre d'exemple, que la ville des Mureaux percevait avant d'intégrer la Communauté d'Agglomération, 300 000 € au titre des Communes défavorisées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 telle que présentée :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 3 534 €

Dépenses

Chapitre 014-Article 73925 + 3534 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

M. Lerma stipule que l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux de transports et de distribution de gaz ouvre droit à une redevance annuelle. Ce régime a été revalorisé par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 qui dispose que la redevance annuelle est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant : $PR = (0.035 \times L) + 100$ où L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal.

Cette redevance est revalorisée chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution du gaz et par l'application de l'index ingénierie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum qui sera révisé annuellement selon l'index ingénierie et la longueur du réseau.

M. Crespo interroge M. Lerma sur le groupement d'achat gaz auquel la Commune a adhéré. M. Lerma informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres est lancé mais que la tendance qui se dessine est moins optimiste qu'au lancement de la procédure du fait de l'embargo russe sur le gaz : il faut plutôt envisager une réduction des prix de 10-15 % au lieu des 20 % escomptés.

ANIMATIONS COMMUNALES : FIXATION DES TARIFS

Mme Mariéva Sanseau-Baykara, Maire adjointe à la culture, rappelle que la Commune est appelée à percevoir un certain nombre de recettes lors des différentes animations qu'elle programme.

Un Fest-noz est prévu le 22 novembre 2014. La tarification doit ainsi en être fixée par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la tarification suivante : (tarifs consultables en mairie et sur le site de la ville).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

M. Jean-Claude Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 26 octobre 2011, le Conseil Municipal a institué sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%.

Entrée en vigueur le 1er mars 2012, la taxe d'aménagement se substituait à la taxe locale d'équipement et aux taxes additionnelles (TDCAUE, TDENS). La taxe Locale d'Équipement s'élevait ainsi à 5%.

L'assiette de la taxe d'Aménagement est la surface de la construction qui est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides et des trémies.

Arrivant au terme des 3 ans, pour continuer à percevoir ou à renoncer à la taxe d'aménagement, la collectivité doit délibérer avant le 30 novembre de la dernière année de validité de ladite délibération qui est de 3 ans.

Pour information, la taxe d'aménagement a rapporté à la commune 16 182 € en 2012 et 87 287 € en 2013. La différence annuelle s'explique par le nombre de permis de construire déposés.

M. Hadjaz précise que plus les projets de construction sont importants, plus le montant de la taxe d'aménagement perçu est important.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la délibération du 26 octobre 2011 est reconduite de plein droit annuellement.

SIEHVS : MODIFICATION DES STATUTS

Mme Chiumenti, Maire adjointe à l'action sociale, informe le Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 18 septembre 2014, le Comité du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine a décidé de créer un article 1 bis « Dénomination Logo » des statuts du SIEHVS.

Le syndicat Intercommunal s'appellerait ainsi « HANDI VAL DE SEINE Syndicat Intercommunal », avec un nouveau logo.

Le SIEHVS est chargée de la construction et de l'aménagement de différentes structures d'accueil pour les personnes handicapées : IME, MAS, FAM, de l'enfant à l'adulte.

Mme Chiumenti précise que le logo représente les valeurs du Syndicat : le soleil pour la chaleur humaine, la maison comme objectif principal du Syndicat et la Seine pour représenter le territoire du syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du SIEHVS.

RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux, rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000 - 404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets doit être présenté par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2013 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil Syndical du SIVATRU le 17 juin 2014.

En vertu du décret 2000-404, dans les communes ayant transféré la compétence élimination des déchets ménagers, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal avant le 30 septembre.

C'est l'objet de cette présentation qui ne nécessite pas de délibération. Le rapport permet de mettre en lumière la baisse du ramassage des emballages/journaux et la hausse des déchets verts, en raison de l'interdiction du brûlage.

M. Couteleau rappelle le manque de civisme de certains Vauxois qui ne respectent pas le calendrier de collecte des encombrants (rappel : le 2ème mercredi de chaque mois).

Il rappelle également que dans le cadre de l'amélioration du tri, certains conteneurs peuvent être refusés et scotchés : les riverains peuvent alors contacter le SIVATRU pour en connaître les raisons.

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : AVIS

M. Crespo présente à l'Assemblée la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM qui prévoit l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France et notamment ses articles 10 et 11.

En parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris qui interviendra le 1er janvier 2016, la loi prévoit en effet que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris évoluent, à la fin de l'année 2015, pour atteindre une échelle qui leur permettra de peser dans le dialogue régional et de porter des projets d'ampleur pour l'avenir des territoires. Le législateur a fixé le niveau minimal de cette échelle à une population de 200 000 habitants, sauf dérogation.

Au niveau départemental, le Préfet travaille à la rationalisation de la carte intercommunale en proposant une communauté d'Agglomération de 400 000 habitants qui marierait l'ensemble des structures intercommunales de Poissy à Mantes, en appui sur le territoire de l'opération d'intérêt National de Seine-Aval.

Dans le calendrier fixé par la loi, la construction de ce schéma s'appuie sur les territoires et la concertation. A cette fin, les préfets de départements ont procédé à la consultation des Commissions départementales de coopération intercommunale. Le projet a été présenté devant la Commission régionale de coopération intercommunale du 28 août 2014. Cette instance sera appelée à se réunir à nouveau, au mois de décembre, puis au début 2015, pour rendre son avis sur le projet, avant l'arrêt du schéma régional, le 28 février 2015 au plus tard.

Afin de garantir la plus large concertation, le législateur a prévu que le projet de schéma soit adressé aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre concernés qui

ont trois mois pour donner leurs avis.

M. Moneyron souhaite connaître la position des maires de ce vaste territoire. M. Crespo expose que les intercommunalités les plus à l'est de la Seine Aval ne pouvaient compter à elles seules 200 000 habitants, aussi aurait-il fallu découper Seine et Vexin.

Par ailleurs, cette future intercommunalité à 400 000 habitants pèsera plus dans le territoire régional qu'à 200 000 habitants. Par ailleurs, il met en garde les élus sur les dérives possibles en matière de personnel et sur les transferts de compétences car certaines compétences dites « orphelines » pourraient être reprises au niveau communal ou dans le cadre de syndicats créés adhoc.

M. Crespo ajoute que parallèlement à la réflexion sur cette nouvelle carte intercommunale, un « pôle métropolitain » à l'échelle de la Seine Aval est mis en place pour organiser les compétences et la gouvernance.

M. Moneyron s'interroge sur la représentation de chaque commune.

M. Bréard stipule que les 73 communes seront représentées par 153 délégués communautaires, dont un seul représentant vauvois.

M. Harter souhaite savoir si les cantons vont continuer à exister. M. Crespo pense que le Conseil Général, instance de gouvernance du Département devrait disparaître.

M. Lesage est interpellé par les compétences dite « orphelines ».

M. Crespo précise qu'une Communauté d'Agglomération doit compter 5 compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives. Concernant les compétences optionnelles, le Conseil Communautaire a 3 mois pour se prononcer pour conserver ou non ces compétences ; quant aux facultatives, il dispose de 3 ans (exemple de la Petite enfance, des Centres de loisirs). Aussi la communauté d'Agglomération pourra gérer et mettre en place les modalités de retour de ces compétences dites « orphelines » pendant 3 ans.

Mme Monnier souhaite savoir, s'il y a retour de compétences au niveau communal, qui sera le propriétaire des murs, de la crèche par exemple.

M. Crespo précise que 2 cas de figure existent : ou la commune rachète les murs ou ceux-ci sont mis à disposition.

M. Zolotareff s'interroge sur les compétences du Conseil Général que pourraient se partager les agglomérations, et notamment les compétences sociales (RSA, APA). M. Crespo précise que pour l'heure les routes et les collèges seraient transférés aux Régions. Pour les compétences sociales, celles-ci pourraient être transférés à des structures particulières du type inter-agglomération ou antennes d'agglomération.

M. Hadjaz présente l'organisation du Conseil Général du Rhône : l'ensemble de ses compétences a été transféré à l'agglomération du Grand Lyon et conservé pour les communes situées en dehors du Grand Lyon. Il s'interroge par ailleurs sur les représentants du futur pôle métropolitain.

M. Crespo précise que ce pôle métropolitain devrait être créé en février 2015 qu'après validation du Préfet : 4 personnes représenteraient la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin, 2 la communauté Seine Mauldre, 4 les coteaux du Vexin... Actuellement l'ensemble des Présidents des différentes agglomérations se réunit tous les 15 jours (M. Crespo remplaçant le Président de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin lorsque celui-ci est absent) ainsi que l'ensemble des Directeurs Généraux des Services.

Mme Chiumenti précise que les Communautés d'Agglomération se sont prononcées favorablement à la création de ce pôle métropolitain.

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Couteleau, Mme Robin, M. Lerma), le conseil municipal émet un avis favorable sur le Schéma Régional de coopération Intercommunale.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

• M. Zolotareff souhaite que Mme Robin s'exprime sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

M. Crespo rappelle que les TAP sont les TAP de l'équipe de la majorité et de l'ensemble du Conseil Municipal, pas ceux de Mme Robin.

Mme Robin stipule que les problèmes mineurs d'organisation ne re-

mettent pas en cause la volonté municipale de mise en œuvre d'un système tendant vers une égalité d'accès aux activités pour les élèves. Une réunion début décembre du Comité de suivi fera le choix de continuer ou non cette expérimentation. M. Zolotareff souhaiterait qu'une réunion publique soit organisée. M. Crespo précise qu'il n'a reçu aucun courrier de parents mécontents. Des questionnements existent mais il n'était pas raisonnable d'organiser une réunion publique à peine 8 jours après la rentrée des classes. Il rappelle que le système mis en œuvre est le fruit d'un travail collectif avec les enseignants et les parents d'élèves, élaboré dans l'intérêt de l'enfant, au sein du Comité de pilotage.

Peu de remarques ont été formulées lors du Conseil d'école maternelle. Il rappelle que le coût des TAP s'élève en année pleine à 50 000 € et que les activités ne coûtent rien aux parents.

Mme Lancéa s'exprime sur le ressenti des enfants qui sont ravis et contents de ce qu'ils font.

M. Zolotareff se propose d'établir une liste des problèmes rencontrés. Par ailleurs, il souligne le fait que la moitié des intervenants ne serait pas qualifiée. Mme Robin s'insurge car l'ensemble des animateurs est compétent et qualifié.

Mme Sanseau-Baykara apporte son regard en tant qu'animatrice occasionnelle. Un grand nombre d'artistes intervient, ce qui permet d'initier les enfants aux arts. Elle rappelle qu'il est nécessaire de donner du temps au temps.

• M. Zolotareff demande la mise en place d'une commission sur la problématique des dépôts sauvages suite à sa constatation d'un flagrant délit de dépôts. M. Crespo lui rappelle que ce jour-là était la veille du jour de ramassage des encombrants, que de nombreux camions circulent, pour ramasser et aussi pour déposer.

M. Couteleau déplore la situation et souhaite rappeler à l'Assemblée l'ensemble des actions menées au quotidien et la difficulté à constater des flagrants délits. Chaque dépôt est systématiquement « visité » par la Police Municipale à la recherche d'indices sur la propriété des déchets. Mais les conséquences pénales se limitent en pratique à un rappel à la loi et/ou une amende peu dissuasive. Il informe de plus l'Assemblée de la tenue d'une réunion avec le Sous-Préfet où a été spécifié que l'arme administrative ne pouvait être utilisée que dans le cadre « commercial ». Il n'admet pas que l'on puisse affirmer que rien n'est fait sur la Commune.

M. Zolotareff considère que le panneau « interdiction de déchets » apposé sur la RD17 n'est pas suffisamment dissuasif car les articles de loi ne sont pas spécifiés.

Il propose de faire faire des maraudes par la Police Municipale de façon aléatoire pour dissuader les dépôts sauvages.

M. Bréard présente à l'Assemblée le dispositif d'aide financière du PNR du Vexin pour l'enlèvement des dépôts : il précise que le budget 2014 est déjà complètement consommé car le problème des déchets sauvages se retrouve dans toutes les communes.

• M. Zolotareff renouvelle sa demande de disposer des mails personnels des élus plutôt que d'utiliser la boîte « conseillers@vauxsurseine.fr ». Mme Monnier précise qu'il s'agit d'un mail générique qui n'est dérouté ni par M. Crespo, ni par les services. Certains élus réitérent leur refus de communiquer leur adresse mail personnelle.

• M. Zolotareff souhaite que soient communiquées au plus tôt les dates des Conseils Municipaux. M. Crespo informe que le prochain conseil aura lieu début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

L'association Val de Seine Initiatives couvre le Nord



des Yvelines ainsi que le Pays Houdanais, sur de nouvelles bases. Les plateformes Initiative Val de Seine et Initiative et Ouest Yvelines, qui octroient aux créateurs et repreneurs d'entreprises des prêts d'honneur (sans garantie et sans intérêt) pouvant atteindre 25 000 €, ont décidé de fusionner leurs structures, le 18 septembre dernier, afin de donner naissance à un nouvel ensemble, qui couvre tout le Nord Yvelines et le Pays Houdanais.

A nouveau territoire, nouvelle marque : l'association adopte une nouvelle marque, INITIATIVE SEINE YVELINES.

Les missions de l'association permettent l'accompagnement et le financement de la création, de la reprise et du développement d'entreprise.

Le rôle de l'association est d'augmenter les chances de réussite des projets de création, puis de développement des sociétés par le suivi et le parrainage des entrepreneurs.

Pour tous renseignements sur les modalités d'attribution de prêts d'honneur, les porteurs de projet de création ou de reprise peuvent prendre rendez-vous en contactant l'association :

- par téléphone : 01 30 91 21 51

- par mail : contact@initiativevaldeseine.com

Les actualités concernant l'association sont relayées sur :

www.initiativevaldeseine.com

VAUX-SUR-SEINE DANS LE TOP 78

Les sites Web des mairies des Yvelines seraient difficilement accessibles aux personnes en situation de handicap. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée pour la société Com'access.

Cette étude, baptisée Top 78, révèle que seulement une commune sur les 78 étudiées est accessible aux personnes atteintes de cécité ou de malvoyance, de déficience motrice, de la plus légère à la plus

lourde, et de dysfonctionnement cognitif, telle que la dyslexie selon le référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA).

Le lauréat du classement avec une note de 71.03 points sur 100 : Houilles.

Achères, Vernouillet, Magnanville, Rosny-sur-Seine et Vaux-sur-Seine se partagent la deuxième place avec 67,50 points.

CONSULTER SON RELEVÉ DE CARRIÈRE

Télécharger une attestation de paiement ou s'informer sur sa retraite et la gérer à distance, c'est pratique, accessible 24h/24h et gratuit sur :

www.lassuranceretraite.fr

Grâce à « Mon espace personnel », les salariés peuvent consulter leur relevé de carrière, calculer leur âge de départ, simuler le montant de leur future retraite, etc. Quant aux retraités, ils peuvent consulter leurs 3 derniers paiements, imprimer leur attestation de paiement.

Tous les services en ligne proposés par l'Assurance retraite sont sécurisés et gratuits.

VISITER LE SIVaTRU

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des déchets qui aura lieu du 22 novembre au 30 novembre 2014, Le SIVaTRU vous propose de venir visiter gratuitement son centre de tri à Triel-sur-Seine ! Pour avoir les réponses à toutes vos questions, inscrivez-vous sur www.sivatru.fr ou au 01 34 01 24 12 pour les dates suivantes :

Mercredi 26 novembre :

9 h 30 – 11 h et 14 h – 15 h 30

Samedi 29 novembre :

10 h – 11 h et 14 h – 15 h

TROUVER UNE MAISON DE RETRAITE EN YVELINES

Entre le samedi 25 janvier et le samedi 22 février 2014, les bénévoles enquêteurs de l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine et leurs homologues yvelinois ont visité 22 maisons de retraite (EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dans le département aux fins de se renseigner sur les conditions d'accueil des résidents allant du nombre de places disponibles jusqu'aux tarifs, en passant par l'équipement des locaux. Le résultat est sans appel : trouver la maison de retraite rêvée pour son parent proche peut se transformer en cauchemar.

Au-delà de la capacité d'accueil et du prix de l'hébergement, les équipements et les prestations changent bien évidemment grandement d'une maison de retraite à l'autre, compliquant encore davantage l'exercice de comparaison.

En conséquence, soucieuse de simplifier les démarches des familles yvelinoises en quête d'une maison de retraite, l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine et ses homologues, les invitent à consulter la carte interactive des maisons de retraite sur le site :

www.quechoisir.org

RAPPEL

NUISANCES SONORES

Les bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités. "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...]". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances.

Interdiction du brûlage
à l'air libre des déchets verts par arrêté
préfectoral du 18 novembre 2011

TRIBUNE D'EXPRESSION



Problèmes des TAP, du centre de loisirs, des dépôts sauvages, disparition de commerces, de démocratie locale, absence de projets locaux et de développement, ...

VOS ÉLUS DE LA MINORITÉ, AVEC L'ASSOCIATION **VAUX AVEC VOUS** AGISSENT CHAQUE JOUR POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN ET PRÉPARER L'AVENIR.

Tous les 3 mois vous avez rendez vous avec « **le journal** » de l'association distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet :

vauxavecvous.org

et nous joindre par mail à : contact@vauxavecvous.org

VOS ÉLUS Vaux Avec Vous !

Jean-Pierre ZOLOTAREFF – Philippe FERRAND – Marie TOURNON

DATES À RETENIR

NOVEMBRE

VENDREDI 14

CONCERT MUSICA VAUX
Espace M-Cuche 20 h 30

SAMEDI 15

ADGV
Assemblée générale
Espace M-Cuche 18 h 30

DIMANCHE 16

REPAS DE LA FNACA
Espace Marcelle-Cuche 12 h 30

SAMEDI 22

FEST-NOZ
Espace Marcelle-Cuche
À partir de 19 h

DIMANCHE 23

CONTRECHAMPS
Projection cinéma
Espace Marcelle-Cuche 14 h

SAMEDI 29

DON DU SANG
de 10 h à 15 h 30
Espace Marcelle-Cuche



DIMANCHE 30

ADGV : stage Qi Gong
Espace Marcelle-Cuche
9 h 30 - 12 h 30

ASV PIEDS DE VAUX
Randonnée pedestre
départ du Coséc à 7 h

DÉCEMBRE

JEUDI 4

SPECTACLE DE NOËL
École maternelle
Espace Marcelle-Cuche

JEUDI 11

GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS
Espace Marcelle-Cuche 14 h

SAMEDI 13

MARCHÉ DE NOËL DE LA CAISSE
DES ÉCOLES
Espace Marcelle-Cuche 10 h - 18 h

DIMANCHE 14

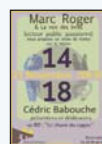
ADGV : stage Qi Gong
Espace Marcelle-Cuche
9 h 30 - 12 h 30

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Vendredi 21 Novembre à 20 h 30

Soirée 14 - 18

lecture de textes choisis autour de 14-18 par
Marc Roger et dédicace de la BD "Le chant
du cygne" de Cédric Babouche.



Samedi 29 Novembre à 10 h 30

« Doudou »

Spectacle pour tout-petits
(de 9 mois à 3 ans).



Du 2 au 23 décembre à 17 h

Un soir, une histoire.



Samedi 6 Décembre à 16 h

« C'est la faute à pas de chance »

Spectacle de Noël de 4 à 10 ans.



Mercredi 17 Décembre à 16 h

Projection d'un Film sur le thème de Noël

Pour les enfants à partir de 4 ans.

Vendredi 19 Décembre à 16 h

Moment musical proposé par l'école de musique
Frédéric Chopin.



Samedi 20 Décembre à 10 h 30

Atelier déco de Noël pour adulte.



Du 20 au 31 Janvier 2015

Exposition du Festival organisé par l'asso-
ciation « Des mots et des notes » sur le
thème du voyage et auxquels les enfants
de Vaux ont participé pendant les TAP à la bibliothèque.



Pour s'informer régulièrement
bibliotheque.vauxsurseine.fr

Coup de pouce

Loiseau des bois

Vous accompagne dans la réalisation de vos projets,
de la conception à la réalisation.

Le bois, La construction, L'aménagement
rapide et propre en terme de construction
Résistante, Économe en énergie, Évolutive
Les avantages de la construction en bois.



www.loiseau-des-bois.fr

21 route du Moulin à Vent
78740 Vaux sur Seine

Tél : 01 30 22 00 14 & 06 71 63 66 16

loiseau-des-bois@orange.fr

Prochaine parution Vaux Magazine N° 52
Remise des textes et photos avant le 20 décembre

VENDREDI 19

CONTRECHAMPS
Projection cinéma
Espace Marcelle-Cuche 20 h

SAMEDI 20

CSV PÉTANQUE
Assemblée générale
Espace Marcelle-Cuche

JANVIER

DIMANCHE 11

VOEUX DU MAIRE
Espace Marcelle-Cuche
À partir de 17 h

SAMEDI 17

VAUX CONTRE LE CANCER
Soirée concert
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

DIMANCHE 18

ADGV : stage Qi Gong
Espace Marcelle-Cuche
9 h 30 - 12 h 30

SAMEDI 24

DON DU SANG
Assemblée générale
Espace Marcelle-Cuche 10 h

DIMANCHE 25

ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUOIS
Salle de la Martinière 11 h

ASV PIEDS DE VAUX

Assemblée générale + galette
Espace Marcelle-Cuche 14 h

SAMEDI 31

20^{ÈME} ANNIVERSAIRE AVRIL
Soirée dansante et rétrospective
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

FÉVRIER

DIMANCHE 1^{ER}

ADGV : Zumba
Espace Marcelle-Cuche
14 h - 17 h

SAMEDI 7

VESNA : SPECTACLE DU MONDE
Espace M-Cuche 20 h 30

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR
LE COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

JULIEN CRESPO.

MAQUETTE : JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR FDJ STUDIO

SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR